



Le Classement des Crus Bourgeois

Le classement des Crus Bourgeois de Bordeaux fut établi en 1932 et ne concerne que certains vins de la région du Médoc. Il englobe au total huit appellations de la région : Médoc, Saint-Julien, Haut Médoc, Moulis, Margaux, Pauillac, Saint-Estèphe. Ainsi les châteaux en dehors de ces zones ne peuvent prétendre figurer dans ce classement. En tout, environ 260 châteaux sont référencés et le classement est **revisité tous les ans au mois de septembre**.

Depuis 2003 les châteaux sont classés en trois catégories, selon sept critères de sélection :

- Crus exceptionnels
- Crus supérieurs
- Crus Bourgeois

Tout comme le classement de Saint-Emilion, des contestations ont eu lieu suite aux modifications apportées en 2003. Celles-ci portant principalement sur l'inégalité entre les châteaux (tous n'ont pas été visités) ou encore sur l'exigence d'un prix de vente minimum.

Ainsi les critères ont été réévalués passant de 7 à 3 :

- Faire partie des huit appellations
- Respecter le cahier de vinification (vérifié par **Bureau Veritas**)
- Dégustation à l'aveugle (par des professionnels formés qui décident si le vin dégusté est conforme ou non aux 16 échantillons types)

Dorénavant, toutes les bouteilles ont **le logo cru bourgeois** et le **bloc reconnaissance** obligatoire pour la traçabilité de tous les vins.



Plus d'informations sur www.crus-bourgeois.com